

Mise en oeuvre de projets de forêts modèles Canada-Mexique

Le 5 mai 1994, n° 90

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et la ministre des Ressources naturelles, M<sup>me</sup> Anne McLellan, ont annoncé le jumelage avec le réseau canadien de forêts modèles, de deux projets menés au Mexique dans ce domaine. Ce jumelage fait partie du Programme international de forêts modèles annoncé par le Canada au Sommet de la Terre, en juin 1992, à Rio de Janeiro. Le Mexique a été le premier pays à devenir notre partenaire dans ce programme, puis il a été suivi par la Russie. «Le débat international concernant les forêts constitue une priorité dans la politique étrangère du Canada relative à l'environnement. Le jumelage de projets entre le Canada et le Mexique indique clairement que la collaboration entre les pays est déterminante pour résoudre les questions difficiles de développement durable», a déclaré M. Ouellet.

M. MacLaren annonce la conclusion des consultations dans le cadre du Mémorandum d'accord Canada - États-Unis sur la bière

Le 5 mai 1994, n° 89

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé que le Canada et les États-Unis ont mené à bien les consultations concernant le Mémorandum d'accord sur les pratiques provinciales de commercialisation de la bière. «Je suis heureux que ces consultations aient été menées à bien et que le Mémorandum soit maintenu, a déclaré M. MacLaren. Cela nous permettra de poursuivre sans entrave le commerce de la bière entre les deux pays.»

**ACDI :**

Le Canada apporte une aide supplémentaire au Rwanda

Le 12 mai 1994, 94-17

Le Canada apporte une aide alimentaire supplémentaire aux réfugiés rwandais par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). «Le Canada demeure résolu à aider les Rwandais qui connaissent des moments de souffrance extrême», a déclaré M<sup>me</sup> Christine Stewart, secrétaire d'État à l'Amérique latine et à l'Afrique. [...] La contribution canadienne (haricots jaunes), qui s'élève à un million de dollars, servira à fournir des vivres aux réfugiés rwandais en Tanzanie, au Burundi, en Uganda et au Zaïre ainsi qu'aux personnes déplacées au Rwanda. [...] L'aide alimentaire et d'urgence fournie par le Canada au Rwanda depuis le début du conflit représente au total 4 millions de dollars. [...] Environ 100 000 personnes ont été tuées depuis le début des combats, le mois dernier, et 300 000 ont dû fuir ce pays d'Afrique centrale.

**FINANCES :**

Négociation d'une convention fiscale avec la République d'Estonie, la République de la Lettonie et la République de Lituanie

Le 5 mai 1994, 94-043

Le ministre des Finances, Paul Martin, a annoncé que des négociations en vue de conclure une convention fiscale sur le revenu entre le Canada et la République d'Estonie, le Canada et la République de la Lettonie et le Canada et la République de Lituanie commenceront en juillet 1994. Le but du présent communiqué est de s'assurer que les personnes dont les intérêts sont en cause aient l'occasion de renseigner le gouvernement sur les questions particulières de double imposition qui pourraient être résolues par les conventions fiscales du Canada. Le gouvernement souhaite être mis au courant des difficultés que crée les systèmes fiscaux estonien, lettonien et lituanien aux Canadiens afin que l'on en tienne compte lors de la préparation des négociations. Les personnes intéressées à exprimer leur point de vue au sujet des négociations sont priées de formuler leurs remarques par écrit au ministère des Finances, Direction de la politique de l'impôt, L'Esplanade Laurier, 140, rue O'Connor, 17<sup>e</sup> étage, Ottawa, K1A 0G5.

Protocole modifiant la Convention fiscale signée entre le Canada et la République de Hongrie

Le 5 mai 1994, 94-042

Le ministre des Finances, M. Paul Martin, a annoncé qu'un Protocole modifiant la Convention en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le Canada et la République de Hongrie a été signé le 3 mai à Budapest. En vertu du Protocole, le taux de la retenue à la source sur les dividendes payés à des sociétés-mères et celui de l'impôt de succursale seront réduits à 5 p. 100 d'ici 1997.

**DISCOURS :**

La dette du Canada, et tout particulièrement notre dette envers l'étranger, remet en cause la souveraineté de notre pays, rien de moins! Notre souveraineté est mise en cause quand nous sommes obligés de maintenir des taux d'intérêt élevés - alors que nous avons un taux d'inflation parmi les plus faibles au monde - pour intéresser les créanciers étrangers. [...] Bien loin d'investir dans l'avenir du Canada, nous jetons l'argent par les fenêtres pour payer quelqu'un d'autre. [...] Le défi essentiel de la décennie, ce n'est pas seulement le déficit. Ce n'est pas non plus seulement la croissance. C'est les deux à la fois. [...] Quiconque affirme que nous pouvons faire progresser le Canada en laissant nos travailleurs à la traîne - ou sur la touche - n'a rien compris. Et quiconque estime que nos véritables concurrents sont les autres Canadiens, n'a rien compris non plus. Ce n'est pas au reste du monde d'assurer aux Canadiens un brillant avenir. C'est à eux-mêmes - c'est-à-dire à nous - de le faire. Nous aspirons tous à une patrie meilleure. Et c'est par notre travail à tous que cette aspiration pourra devenir réalité.

Notes pour une allocution de l'honorable Paul Martin devant la Fédération canadienne du travail à Ottawa (Ontario), le 6 mai 1994, 94-045

**CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA**

M. Marchi et la communauté canadienne-ismaélienne signent une nouvelle entente de réinstallation

Le 3 mai 1994, 94-33

Une entente à caractère innovateur en matière de rétablissement a été signée par M. Sergio Marchi, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Aziz Bhaloo, président du Conseil ismaélien du Canada, et l'organisme d'aide humanitaire canadien FOCUS, en vue du rétablissement de 1 500 réfugiés au Canada. Signée le 29 avril 1994, l'entente constitue une formule nouvelle de collaboration en matière d'aide aux réfugiés. «Ce projet pilote permettra à 1 500 réfugiés asiatiques de se réinstaller au Canada grâce à nos efforts conjugués, a indiqué le ministre. Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que la communauté d'accueil s'emploieront particulièrement à secourir les femmes et les enfants réfugiés qui se trouvent souvent dans des situations dangereuses dans les camps de réfugiés.» L'entente a effet immédiat et est valide jusqu'en avril 1997. Le financement de cette initiative, qui pour 1,1 million de dollars par année, était prévu dans le budget fédéral déposé en février 1994 et s'y trouve déjà en place.

**À VENIR**

- 5-11 juin 1994 : Assemblée annuelle de l'Organisation des États américains
- 9-19 juin 1994 : Réunion ministérielle de l'OTAN, du Conseil de l'Atlantique du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (Istanbul, Turquie)
- 8-10 juillet 1994 : Sommet économique du G-7 (Naples, Italie)